

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016 À (16 h 45) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :**           **MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD  
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON  
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**           **ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE**

**EST ABSENTE :**           **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 16 h 45**

---

**Résolution 16-11-484**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

---

**Résolution 16-11-485**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1657-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 321 000 \$ POUR L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES, SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller RÉMI ROUSSEAU explique la teneur du règlement numéro 1657-16;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1657-16;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1657-16 ayant pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 321 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires.

---

**Résolution 16-11-486**

**PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 47.

Comme il n'y a aucun public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

**Résolution 16-11-487**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le Maire déclare la période de question ouverte pour les journalistes, et ce, à 16 h 47.

Comme il n'y a aucun journaliste, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 16-11-488**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 16 h 47.

---

Ce \_\_\_\_\_

---

Me. André Côté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

---

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

---

M. Richard Hébert, maire

---

Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 21 NOVEMBRE 2016.**